



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 mars 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2022

(8-11 février 2022)\*

---

\* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2022, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2022, Supplément n° 14 (E/2022/34/Rev.1–E/ICEF/2022/7/Rev.1)*.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session. . . . .	3
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux . . . . .	3
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF . . . . .	3
C. Élection du Bureau du Conseil d'administration . . . . .	8
II. Délibérations du Conseil d'administration . . . . .	8
A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	8
a) Descriptifs de programme de pays . . . . .	8
b) Prorogation de programmes de pays en cours . . . . .	9
B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-septième et quarante-huitième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida . . . . .	9
C. Action humanitaire de l'UNICEF . . . . .	10
a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF. . . . .	10
b) Création d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF pour diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19 . . . . .	11
D. Étude conjointe de l'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, et réponse de l'administration . . . . .	12
E. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 . . . . .	13
F. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'experts lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail . . . . .	15
G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration . . . . .	16
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2022 . . . . .	18
I. Rapport sur la visite du Conseil d'administration de l'UNICEF . . . . .	20
J. Questions diverses . . . . .	21
K. Adoption des projets de décision . . . . .	21
L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration . . . . .	22
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2022 . . . . .	24

## **I. Organisation de la session**

### **A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2022/1).
2. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 56 délégations observatrices, dont 2 organisations intergouvernementales, 2 organisations internationales, 7 organisations non gouvernementales et 4 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

### **B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF**

3. Le Président a souhaité aux membres et observateurs du Conseil d'administration la bienvenue à la première session ordinaire de 2022. Il a salué la nouvelle Directrice générale, déclarant que les membres du Conseil d'administration et du Bureau se réjouissaient à l'idée d'accompagner l'UNICEF dans son action en faveur des enfants. Il a présenté ses collègues du Bureau et remercié les membres du Bureau de 2021 pour leurs travaux.
4. Le Président a déclaré que l'UNICEF suscitait l'admiration de son pays, le Costa Rica, qui avait bénéficié du vaccin contre la poliomyélite et d'autres types de soutien dans le cadre de la coopération toujours plus étroite qu'il entretenait avec le Fonds depuis plusieurs décennies.
5. L'UNICEF avait fait un grand pas en avant en élaborant le Plan stratégique pour 2022-2025, qui définissait l'approche multisectorielle et transversale que l'organisation devait suivre pour répondre à l'ensemble des besoins des enfants, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la Décennie d'action, notamment en favorisant les partenariats entre les États Membres.
6. Il était prévu d'examiner 14 programmes de pays et programmes multipays au cours de la session, qui étaient le fruit de travaux menés conjointement avec les pays concernés. Élaborés dans le respect du principe de l'appropriation nationale, ces programmes étaient fondés sur des analyses et sur les leçons apprises sur le terrain. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, la pauvreté touchant les enfants avait considérablement augmenté. Par rapport à 2019, 100 millions d'enfants supplémentaires avaient été privés de leurs besoins fondamentaux. Dans le cadre du débat consacré aux nouveaux programmes, plusieurs intervenants et experts de l'UNICEF examineraient le rôle de la protection sociale en tant que stratégie fondamentale de réduction de la pauvreté.
7. En 2020, l'UNICEF avait alloué près de 91 % de son budget à des programmes portant sur les droits et les besoins des enfants. Il avait fallu intensifier les efforts de collecte de fonds et recourir à des outils numériques pour attirer de nouveaux donateurs. L'UNICEF s'était également servi de modes de financement alternatifs et innovants et avait tiré parti des mécanismes existants d'une façon nouvelle pour obtenir plus de ressources.
8. Les conflits en cours, les effets des changements climatiques et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avaient aggravé la crise alimentaire extrêmement grave qui touchait de nombreux pays et des millions de familles.

L'UNICEF avait continué d'appeler à une hausse des contributions aux programmes et collaborait avec ses partenaires et les États Membres en vue de garantir un financement urgent, flexible et prévisible pour aider à atténuer la faim et la famine.

9. La situation humanitaire en Afghanistan continuant de se détériorer, l'UNICEF avait apporté son concours aux centres de santé du pays en leur procurant des fournitures médicales et du matériel de chauffage pour l'hiver. Il était également venu en aide à des écoles communautaires qui accueillaient 246 000 enfants, dont plus de la moitié étaient des filles. Depuis le début de l'année 2022, 160 000 familles avaient déjà bénéficié de transferts en espèces. Selon les prévisions, plus d'un million d'enfants en Afghanistan mourraient de faim pendant l'hiver ; le temps était compté et il fallait faire preuve d'héroïsme pour répondre à leurs besoins.

10. L'UNICEF jouait un rôle de premier plan dans l'achat et la distribution de vaccins et fournissait un appui spécialisé dans les contextes humanitaires ou précaires. Au 26 janvier 2022, le Fonds, en coopération avec l'Organisation panaméricaine de la santé, avait expédié 1,1 milliard de doses de vaccin contre la COVID-19 à 144 pays. Il avait également contribué à la distribution de vaccins dans 145 pays. Il était devenu urgent de coordonner la distribution du vaccin contre la COVID-19, notamment en vue d'atteindre une couverture vaccinale de 70 % avant la mi-2022, comme l'avait recommandé l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les moyens techniques dont disposait l'UNICEF aux niveaux mondial et régional seraient déterminants à cet égard.

11. Le Président a déclaré qu'il présiderait le Conseil d'administration dans un esprit d'ouverture et de dialogue constructif. Il a invité les participants à faire en sorte que les débats restent axés sur les droits, le bien-être et les besoins des enfants, conformément à la tradition de l'UNICEF, et à s'unir autour d'un objectif commun : celui d'obtenir des résultats concrets pour tous les enfants.

12. La Directrice générale a remercié le Président et les membres du Conseil d'administration. Elle a indiqué qu'elle était honorée de rejoindre la famille de l'UNICEF et qu'elle était déterminée à défendre les droits et le bien-être des enfants. Elle a salué la précédente Directrice générale et l'a remerciée d'avoir montré la voie au cours des quatre années précédentes, et en particulier d'avoir dirigé la riposte de l'UNICEF à la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale.

13. La Directrice générale a déclaré que, depuis soixante-quinze ans, l'UNICEF défendait la puissante vérité selon laquelle chaque enfant avait le droit de grandir en bonne santé, d'être nourri et protégé, de recevoir une éducation et d'être préparé à contribuer à la société. Elle a affirmé que l'UNICEF était en très bonne position pour mener à bien sa mission, qui était cruciale car les besoins des enfants étaient plus importants que jamais.

14. La Directrice générale a fait observer que la pandémie de COVID-19 avait accentué les effets d'autres crises auxquelles les enfants faisaient face et que l'UNICEF avait organisé une riposte mondiale sans précédent pour aider ceux qui étaient dans le besoin. Les enfants ne devaient pas avoir à subir le coût de la pandémie jusqu'à la fin de leur vie et devaient être au cœur des plans mondiaux, nationaux et locaux de riposte et de relèvement.

15. La Directrice générale a salué les efforts considérables déployés par l'organisation au cours des quatre années précédentes pour améliorer les perspectives éducatives et économiques des enfants et des jeunes. Elle se réjouissait à l'idée de travailler avec ses partenaires afin de poursuivre les travaux de l'UNICEF et d'accroître l'appui dont bénéficiaient les filles, objectif qui avait été l'un des priorités au cours de sa carrière dans le service public.

16. La Directrice générale a déclaré que le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 traçait les grandes lignes à suivre pour opérer un changement durable en faveur des enfants et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Une réflexion et des mesures audacieuses étaient indispensables, de même qu'une meilleure coordination et coopération au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires, notamment les comités nationaux pour l'UNICEF, si l'on voulait atteindre les objectifs du Plan.

17. La Directrice générale a souligné qu'il importait de trouver de nouvelles sources de financement et de collaborer plus étroitement avec les partenaires dans tous les secteurs afin de mobiliser des ressources pour les enfants. Elle a déclaré que, si la situation financière de l'UNICEF était très solide, il fallait accroître les ressources de base, car celles-ci étaient essentielles pour aider l'organisation à s'adapter aux circonstances et aux besoins, qui évoluaient rapidement.

18. La Directrice générale a rendu hommage aux membres du personnel de l'UNICEF qui, selon elle, joueraient un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique. Elle s'engageait à veiller à ce que le personnel de l'organisation dispose de l'appui dont il avait besoin pour œuvrer en faveur des enfants du monde entier. Elle a également réaffirmé son soutien aux efforts qu'on continuait de faire pour transformer la culture institutionnelle de l'UNICEF et déclaré qu'elle se rendrait bientôt dans les bureaux de pays de l'organisation.

19. La Directrice générale a conclu en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leurs conseils et leur engagement en faveur des enfants. Elle a déclaré qu'elle se réjouissait à l'idée de rencontrer chacun des membres, d'apprendre d'eux et de collaborer avec eux pour contribuer à rendre le monde plus digne des enfants.

20. Le Président a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration d'ordre général.

21. Les délégations ont félicité la Directrice générale pour sa nomination et lui ont souhaité une chaleureuse bienvenue dans la famille de l'UNICEF alors qu'elle assumait ses nouvelles fonctions. Elles se réjouissaient à l'idée de travailler avec la Directrice générale et lui ont assuré de leur soutien et leur engagement au moment où celle-ci endossait un rôle important, en particulier en cette période difficile pour les enfants du monde entier. Elles ont également salué la détermination admirable dont avait preuve la précédente Directrice générale au fil des ans et l'ont félicitée pour son travail et les efforts inlassables qu'elle avait déployés pour transformer en profondeur la vie des enfants, partout dans le monde.

22. Les délégations ont souligné que la Directrice générale rejoignait l'UNICEF à un moment où des millions d'enfants dans le monde subissaient encore les effets de la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et un nombre sans précédent de crises prolongées, qui menaçaient de réduire à néant des décennies de développement et de progrès humanitaire. Plusieurs délégations se sont félicitées de la riposte de l'UNICEF à la pandémie, l'une d'entre elles ayant mis l'accent sur le fait que l'organisation avait continué d'œuvrer en faveur de tous les enfants en s'acquittant de ses engagements sur le terrain dans les circonstances difficiles et sans précédent engendrées par la pandémie. Une autre délégation a déclaré que, si l'on voulait contenir, atténuer et vaincre la pandémie et ses conséquences, il fallait s'attaquer aux inégalités préexistantes et renforcer la coopération internationale. Elle était convaincue que les travaux de l'UNICEF permettraient de promouvoir des mesures multidimensionnelles et coordonnées en faveur des secteurs les plus vulnérables et de celles et ceux qui avaient été oubliés.

23. Plusieurs délégations ont salué le rôle de chef de file de l'UNICEF et son souci constant d'offrir un accès équitable aux vaccins, comme en témoignaient notamment les efforts que l'organisation déployait avec ses partenaires pour mettre en place la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19. Les délégations se sont déclarées favorables à la création d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF, nombre d'entre elles saluant l'expérience et les compétences inégalées de l'organisation, notamment sa présence importante dans tous les pays et son accès aux groupes de populations difficiles à atteindre.

24. Une délégation a fait observer que l'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19 demeurait un problème urgent en Afrique, puisque seulement 11 % de la population du continent était vaccinée et que la vaccination rencontrait des obstacles, étant donné que seulement 64 % du nombre total de vaccins avaient été administrés jusqu'alors. Le renforcement de l'infrastructure de vaccination en Afrique devait être une priorité stratégique, car les investissements dans cette infrastructure permettraient d'améliorer les structures sanitaires. Une autre délégation a souligné que le rôle de l'UNICEF dans l'accélération de la distribution des vaccins contre la COVID-19 ne devait pas avoir d'incidence sur les services que l'organisation fournissait habituellement, et que les programmes spécifiques aux enfants, notamment le programme de vaccination systématique, devaient se poursuivre à la même échelle et avec le même degré d'urgence.

25. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur les mesures prises par l'UNICEF pour assurer le retour, en toute sécurité, de l'ensemble des enfants et des jeunes à l'école au moment où le monde se relevait de la pandémie de COVID-19. L'une d'entre elles a souligné que les enfants des pays du Sud avaient été les plus durement touchés, car ils n'avaient pas accès à l'enseignement en ligne et aux plateformes d'apprentissage à distance. Une autre a rappelé que l'éducation demeurait une condition essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et que la pandémie avait mis en évidence le profond fossé numérique qui existait entre les pays et qui menaçait de laisser encore plus à la traîne ceux qui ne disposaient pas d'infrastructures informatiques et d'infrastructures de communication. Il fallait renforcer sans plus tarder la connectivité numérique afin d'améliorer l'éducation des enfants et s'employer en priorité à lutter de manière coordonnée contre les conséquences sanitaires et socioéconomiques de la COVID-19 si l'on voulait se remettre en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable et assurer la continuité de l'apprentissage. Une autre délégation a déclaré qu'il était nécessaire d'investir judicieusement dans les technologies éducatives afin de réduire la fracture numérique et de combler le déficit d'infrastructures scolaires.

26. Une délégation a souligné que les perturbations dans le domaine de l'enseignement et le fossé en matière d'accès à l'éducation qui se creusait entre les pays du fait de la pandémie avaient des conséquences particulièrement préjudiciables pour les filles, car elles étaient généralement les premières à être contraintes de quitter l'école et, dans de nombreux cas, étaient mariées de force. Plusieurs autres délégations ont également signalé qu'à l'occasion de la réouverture des écoles, il fallait accorder une attention particulière au bien-être des enfants, notamment des adolescentes, qui avaient été touchées de manière disproportionnée par la pandémie.

27. Les délégations ont accueilli favorablement le Plan stratégique pour 2022-2025, dont l'objectif était d'orienter les travaux que l'UNICEF menait pour continuer à améliorer les conditions de vie des enfants. Les délégations ont déclaré que, pour mettre en œuvre ce plan, l'organisation devait tenir compte de la nécessité de faire face aux grands défis que représentaient notamment la nutrition, l'élimination de la pauvreté, l'accès aux soins de santé primaires, la vaccination des enfants, les services

de santé sexuelle et procréative, l'accès à l'éducation, l'inclusion numérique, l'élimination du travail des enfants, la lutte contre les changements climatiques, les effets à long terme de la pandémie de COVID-19 sur la santé physique et psychologique des garçons et des filles et la violence fondée sur le genre qui touchait les filles dans le monde entier. Deux délégations ont souligné qu'il importait de répondre aux besoins des garçons et des filles victimes de conflits armés. L'une d'elles a insisté sur la nécessité de promouvoir un processus d'intégration réparateur et tourné vers l'avenir. Les délégations ont également exhorté l'UNICEF et les États Membres à accorder davantage d'importance à la protection contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, à faire davantage pour s'assurer que les auteurs répondent de leurs actes, et à privilégier une approche centrée sur les victimes et les personnes rescapées.

28. Une délégation a recommandé à l'UNICEF d'adapter le Plan stratégique en fonction de la situation des pays de programme, dans le respect du principe de l'appropriation nationale, en appuyant les domaines prioritaires de ces pays afin de les aider à assurer un relèvement inclusif après la pandémie, à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable. Une autre délégation a mis en avant le fait que plus de 200 000 enfants et jeunes du monde entier avaient eu voix au chapitre dans l'élaboration du Plan stratégique. Deux délégations ont encouragé la participation des jeunes, en tant qu'agents de changement, à la prise de décisions, et salué les activités que ceux-ci menaient, notamment en faveur du climat.

29. Un groupe de délégations a souligné que chacun des quatre fonds et programmes devaient suivre leurs nouveaux plans stratégiques pour renforcer le système des Nations Unies et le rendre plus efficace ainsi que pour diriger les efforts visant à garantir que l'ensemble du système contribue de manière plus cohérente, efficace et efficiente à la réalisation du Programme 2030. Le groupe a déclaré qu'il attendait avec intérêt de découvrir comment l'UNICEF rendrait compte de manière plus harmonisée des résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement, notamment au moyen d'indicateurs communs et complémentaires, conformément à la décision 2021/14 du Conseil d'administration. Il était prêt à apporter son soutien à ce processus et espérait également que les indicateurs montreraient que la mise en œuvre des programmes communs et complémentaires menés à l'échelle des pays continuait de progresser. Une autre délégation souhaitait voir un renouvellement de l'engagement pris en faveur d'un développement multilatéral efficace, en accord avec le système des Nations Unies pour le développement et les plans stratégiques.

30. Prenant acte des progrès accomplis par l'UNICEF s'agissant de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, une délégation a exprimé l'espoir que l'organisation mette en œuvre le plan de travail qu'elle avait établi pour atteindre ses objectifs de collecte de fonds. Elle a également pris note des efforts déployés par l'UNICEF dans le domaine de la gestion interne et rappelé la satisfaction exprimée par le Comité des commissaires aux comptes à ce sujet. Elle a dit espérer que l'UNICEF applique effectivement les recommandations formulées dans le rapport des commissaires aux comptes et qu'il continuerait à optimiser l'organisation de ses travaux et à en renforcer l'efficacité à l'échelle de l'organisation.

31. La Directrice générale a remercié les délégations pour leurs commentaires utiles et instructifs et souligné qu'elle appréciait leur engagement et leur dévouement en faveur du bien-être des enfants dans le monde entier. Elle avait été très attentive et pris note de tous les commentaires qui avaient été faits. Elle a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux qui lui avait été réservé et répété qu'elle se réjouissait à l'idée de rencontrer tout le monde en personne.

## C. Élection du Bureau du Conseil d'administration

32. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, Rodrigo A. Carazo, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : Michal Mlynár (Slovaquie), Amal Mudallali (Liban) et Taye Atske Selassie Amde (Éthiopie), et la Représentante permanente adjointe du Danemark, Marie-Louise Koch Wegter.

## II. Délibérations du Conseil d'administration

### A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

#### a) Descriptifs de programme de pays

33. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme de pays et de programme multipays pour le Belize, la région des Caraïbes orientales, El Salvador, la Grèce, la Guinée-Bissau, le Guyana et le Suriname, le Honduras, la Jamaïque, la Malaisie, les Maldives, le Mozambique, le Pérou, la Thaïlande et le Viet Nam. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a précisé le thème de la session et souligné combien il était urgent de faire des enfants, en particulier ceux qui vivaient dans la pauvreté et l'exclusion, une priorité dans l'action collective qui était menée pour assurer un relèvement inclusif et durable après la pandémie. Il a insisté sur la nécessité de continuer à investir dans le pilier stratégique que représentait la protection sociale, qui jouait un rôle essentiel dans la prévention des crises futures.

34. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a ensuite fait un exposé dans lequel elle a insisté sur la contribution essentielle de l'UNICEF et le rôle de premier plan qu'il jouait dans le renforcement de la protection sociale, la réduction de la pauvreté des enfants et la mobilisation des finances publiques en faveur de ces derniers.

35. On a ensuite projeté une courte vidéo présentant les travaux menés par l'UNICEF dans plus de 140 pays pour lutter contre la pauvreté des enfants ainsi que le rôle primordial que l'organisation jouait dans les systèmes de protection sociale et le financement public en faveur des enfants. La vidéo a été suivie de deux tables rondes réunissant des intervenants issus des pouvoirs publics<sup>1</sup>, du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des organisations de jeunes, qui représentaient les pays présentant des programmes au Conseil d'administration. Dans le cadre du thème relatif à la réduction de la pauvreté des enfants au moyen de politiques et de programmes, les intervenants ont donné des détails sur les mesures qu'ils avaient prises dans différents contextes pour réduire la pauvreté des enfants, mobiliser des fonds en leur faveur et renforcer les systèmes de protection sociale inclusifs capables de s'adapter aux chocs, et souligné le rôle crucial que l'UNICEF avait joué et continuait de jouer pour appuyer ces efforts indispensables.

36. Les représentants des pays présentant des descriptifs de programme de pays ou de programme multipays se sont dits satisfaits de la coopération avec l'UNICEF. Nombre d'entre eux se sont félicités du processus consultatif utilisé pour élaborer les projets de descriptif de programme et indiqué que les documents étaient conformes aux priorités nationales. Plusieurs représentants ont exprimé leur volonté de renforcer la protection sociale, de sorte à réduire la pauvreté des enfants et à améliorer leur

---

<sup>1</sup> Six ministres figuraient parmi les intervenants.



bien-être, et salué les efforts déployés par les pays, l'UNICEF et d'autres partenaires de développement.

37. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/1 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe).

**b) Prorogation de programmes de pays en cours**

38. Le Président a indiqué que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de : la première prorogation de deux mois des programmes de pays pour l'État plurinational de Bolivie, le Costa Rica et la République dominicaine ; la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Maroc, faisant suite à une prorogation de deux mois.

39. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver : la prorogation de onze mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui faisait suite à des prorogations de deux ans et de trois mois, respectivement ; la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Algérie, qui faisait suite à des prorogations d'un an et de deux mois respectivement ; la prorogation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui faisait suite à deux précédentes prorogations d'un an suivies de prorogations de neuf mois, trois mois, deux mois, quatre mois et huit mois respectivement.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/2 (voir annexe).

**B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF  
aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-  
septième et quarante-huitième réunions du Conseil  
de coordination du Programme commun des Nations  
Unies sur le VIH/sida**

41. La Directrice associée et Chef de la section VIH/sida, Groupe des programmes, a présenté le rapport oral.

42. Plusieurs délégations ont pris acte des contributions de l'UNICEF à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et accueilli avec satisfaction l'attention accrue accordée aux enfants.

43. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir poursuivi les programmes de lutte contre le VIH pendant la pandémie de COVID-19. Elle a indiqué qu'avec l'aide du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de l'UNICEF et d'autres partenaires, son pays avait obtenu des résultats positifs, le nombre de décès liés au sida depuis 2010 ayant été réduit de moitié.

44. Une autre délégation a salué le fait que l'UNICEF s'employait à promouvoir des interventions cohérentes, institutionnelles et menées par les jeunes dans les domaines de la prévention, du traitement et des soins, autant de domaines essentiels à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Elle a déclaré que les programmes de prévention et de traitement du VIH qui ne tenaient pas compte de la diversité des populations et de leurs besoins particuliers ne sauraient enrayer la propagation du VIH.

45. Un groupe de délégations a demandé instamment qu'on augmente les investissements en faveur de la santé et du bien-être des adolescentes et des jeunes femmes, souligné la nécessité de prévenir la violence et recommandé vivement qu'on développe les dispositifs de prévention combinée. Il s'est félicité de la boîte à outils mise au point par l'UNICEF pour appuyer les travaux menés par les pays et de

l'accent mis dans le rapport sur l'importance des systèmes de santé résilients et de qualité. Il a plaidé en faveur d'une meilleure prise en compte du VIH dans la couverture sanitaire universelle et les programmes nationaux de santé et de protection sociale, lesquels devaient suivre une approche fondée sur les droits humains. Le groupe a recommandé à l'UNICEF de s'assurer qu'il disposait de ressources financières et humaines suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités découlant du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA, et lui a demandé de faire rapport à ce sujet à la session suivante du Conseil.

46. Une délégation a demandé que la coopération interinstitutionnelle au niveau des pays soit renforcée, notamment en ce qui concernait les mesures préventives. Elle souhaitait recevoir des informations sur la manière dont l'UNICEF procédait en interne pour intégrer les travaux sur les adolescents dans tous ses domaines d'activité, ainsi que sur la façon dont la prévention du VIH chez les adolescents était intégrée dans des domaines tels que la santé mentale, l'éducation, la protection de l'enfance et la protection sociale. Elle a demandé comment le Fonds comptait s'y prendre pour que la question de la santé des adolescents, notamment celle de la prévention du VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes, soit plus systématiquement examinée selon une approche multisectorielle.

## **C. Action humanitaire de l'UNICEF**

### **a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

47. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des programmes, et a fait l'objet d'un exposé du Directeur du Bureau des programmes d'urgence.

48. Plusieurs délégations ont souligné que le rapport intitulé « Strengthening UNICEF's humanitarian action, The Humanitarian Review: findings and recommendations » était une publication importante sur laquelle l'UNICEF s'appuierait pour mener à bien sa mission d'aide aux enfants touchés par des crises humanitaires. Elles ont également salué le fait que la procédure d'examen ait été menée en toute transparence ainsi que la mise en œuvre des changements recommandés. Se félicitant de l'exposé sur l'examen de l'action humanitaire, un groupe de délégations a demandé à l'UNICEF de tenir le Conseil d'administration régulièrement informé de l'état d'avancement de cet examen. Ce groupe a encouragé l'organisation à mettre en œuvre les recommandations en appliquant systématiquement le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées dans l'ensemble des programmes humanitaires, en donnant de plus amples informations sur les gains d'efficacité et les économies attendues et en apportant plus de précisions sur la collecte et l'analyse des données, ainsi que sur son rôle dans le renforcement de la réforme du système humanitaire. Il a en outre déclaré qu'il apprécierait qu'on lui présente un rapport et une matrice sur les 70 recommandations et les résultats obtenus, puisqu'il avait été dit dans l'exposé que seulement la moitié de ces recommandations étaient en cours d'application.

49. Deux délégations souhaitaient en savoir davantage sur les plans devant permettre de relever les principaux défis présentés dans le rapport, notamment en ce qui concernait le changement de mentalité à opérer dans la façon dont l'UNICEF et son personnel percevaient l'action humanitaire. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a mis l'accent sur la forte mobilisation des dirigeants de l'organisation, qui avaient conscience de l'accroissement des besoins humanitaires, notamment des enfants qui se trouvaient au cœur de situations de crise. Il était évident que l'UNICEF se devait d'être une figure de proue dans l'action humanitaire pour les enfants. Chaque année, l'organisation intervenait dans le cadre de plus de 300 crises,

et ce chiffre était encore plus important en 2021 du fait de la pandémie de COVID-19. L'action humanitaire faisait partie intégrante des travaux de l'UNICEF : elle représentait plus de la moitié des dépenses annuelles de l'organisation sur le terrain. Il n'y avait aucun doute quant au fait que les hauts responsables et les représentants avait la volonté et le désir de mener une action humanitaire fondée sur des principes et de mieux connaître et comprendre les moyens de gérer l'espace humanitaire.

50. Félicitant l'UNICEF pour sa contribution notable à l'acheminement de l'aide humanitaire, une autre délégation a rappelé qu'il demeurerait impératif de mobiliser de toute urgence des fonds et des ressources pour empêcher les décès d'enfants. Alors que le monde était aux prises avec les nombreuses menaces que constituaient les conflits, les changements climatiques et la pandémie de COVID-19, la distribution juste et équitable des vaccins devait rester la priorité. Il fallait prendre des mesures décisives pour surmonter les difficultés et assurer un meilleur relèvement et un monde plus durable pour les générations actuelles et futures.

51. Une délégation a rappelé les mesures importantes prises par l'UNICEF en 2020 pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les situations de crise humanitaire et l'a remercié des efforts qu'il avait déployés pour donner suite aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo. L'UNICEF a été invité à continuer d'améliorer la qualité de son action humanitaire en veillant à disposer de ressources et capacités humanitaires suffisantes dans toutes ses interventions, ainsi qu'à définir des priorités s'agissant du financement supplémentaire recherché aux fins de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport. S'appuyant sur les exemples de l'Afghanistan et du Yémen, le Directeur général adjoint chargé des programmes a mis en avant les difficultés rencontrées dans le financement de la préparation, tout en indiquant que l'UNICEF continuait à tirer des leçons de chaque situation d'urgence et à améliorer ses interventions en appliquant les connaissances acquises lorsqu'il faisait face à une nouvelle situation d'urgence.

52. Un représentant de ChildFund Alliance a souligné que, si l'année 2022 faisait planer de grandes menaces sur la sécurité et le bien-être des enfants et de leurs familles dans le monde entier, et en particulier en Afghanistan, les enfants et leur protection devaient rester au cœur de toutes les interventions humanitaires, et rappelé que chacun et chacune avait un rôle à jouer à cet égard.

**b) Création d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF pour diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19**

53. Le point de l'ordre du jour a été présenté par le Directeur associé chargé des questions de santé et vaccination (Groupe des programmes). Au quatrième trimestre de 2021, le nombre de vaccins contre la COVID-19 excédait la capacité d'absorption de nombreux pays en raison d'une multitude de problèmes de livraison aux échelons mondial et national. Au niveau mondial, l'insuffisance de fonds était un problème critique qui retardait la distribution des vaccins. Selon les estimations, près de 3,5 milliards de dollars étaient nécessaires pour atteindre l'objectif d'une couverture vaccinale globale de 70 % avant la mi-2022. Il fallait donc combler un déficit de financement de 1,9 milliard de dollars, et la coordination à l'échelle mondiale laissait à désirer.

54. Le ou la Sous-Secrétaire général(e) dirigerait une équipe interinstitutions de haut niveau chargée de veiller à ce que les efforts mondiaux de vaccination contre la COVID-19 se concentrent sur la distribution des vaccins et l'aide apportée aux pays. Il (elle) collaborerait avec les chefs d'État et divers acteurs mondiaux pendant une période de deux ans en vue d'obtenir l'engagement politique et le financement

nécessaires pour administrer les vaccins. Ce poste serait financé par d'autres ressources déjà mobilisées aux fins de la distribution du vaccin contre la COVID-19.

55. Une délégation a déclaré qu'il était urgent de prendre une décision concernant la proposition de créer ce poste, étant donné que des millions de vies étaient en danger. La structure de coordination déjà en place gagnerait à être dirigée par l'UNICEF.

56. Un groupe de délégations s'est félicité du fait que le (la) titulaire du poste aurait également la responsabilité de faire rapport à l'OMS et de tenir régulièrement informé le comité directeur chargé de l'appui à la fourniture de vaccins contre la COVID-19 du Conseil d'administration de Gavi, l'Alliance du Vaccin. Le groupe a attiré l'attention sur le fait qu'une augmentation du nombre de postes permanents de sous-secrétaire général(e) pourrait exercer une pression sur le budget de l'UNICEF et s'est donc dit favorable à la création d'un poste pour une durée de deux ans, financé par des ressources spécifiquement consacrées à la lutte contre la pandémie.

57. Une délégation a salué la création du comité directeur temporaire du Conseil d'administration de Gavi et dit espérer que la nouvelle structure de coordination de l'UNICEF collaborerait étroitement avec le comité pour coordonner la prise de décisions stratégiques et l'allocation des ressources. Elle a exprimé sa reconnaissance à la Division de l'approvisionnement de l'UNICEF, qui avait distribué plus de 200 millions de doses de vaccin offertes par son pays.

58. Une autre délégation a remercié l'UNICEF d'avoir échangé abondamment avec les membres du Conseil d'administration au sujet de la création du poste et d'avoir écouté leurs points de vue. Elle espérait que les membres seraient tenus informés de l'avancement du processus de sélection et de nomination à ce poste.

59. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que les mois qui allaient suivre seraient critiques. Il a confirmé que le poste serait limité dans le temps et financé par les ressources destinées à la lutte contre la COVID-19. L'UNICEF tiendrait le Conseil d'administration informé tout au long du processus et prévoyait notamment d'organiser un exposé qui serait fait par le (la) Sous-Secrétaire général(e).

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/3 (voir annexe).

#### **D. Étude conjointe de l'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, et réponse de l'administration**

61. Le Directeur de l'évaluation a présenté l'étude d'évaluabilité conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous (E/ICEF/2022/4), puis le Directeur chargé des questions de santé (Groupe des programmes) a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/5). Le Conseiller spécial du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et responsable principal du secrétariat du Plan d'action mondial relatif à l'objectif de développement durable 3, Peter Singer, était présent.

62. Les délégations ont accueilli avec intérêt l'étude et l'exposé sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'étude. Une délégation s'est félicitée de la possibilité de réexaminer et préciser les objectifs et le modèle opérationnel du Plan d'action mondial à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de renforcer son cadre de suivi et d'évaluation. Compte tenu de la pandémie actuelle, il était plus que jamais indispensable de mener une action concertée et d'assurer une meilleure coordination entre les partenaires mondiaux œuvrant dans les domaines de la santé et du développement. En rationalisant leurs investissements, les partenaires du Plan d'action mondial pourraient aider les pays à mettre en place des systèmes de

santé plus solides et plus résilients et renforcer leurs capacités de préparation aux situations d'urgence sanitaire. Pour sa part, l'UNICEF était bien placé pour jouer un rôle moteur dans la promotion des objectifs du Plan d'action mondial, compte tenu du large appui qu'il apportait aux pays et du rôle vital qu'il jouait dans la riposte contre la pandémie mondiale de COVID-19.

63. Une délégation a noté qu'il ressortait des conclusions de l'étude que les études d'évaluabilité faites à un stade précoce permettaient de mieux coordonner les programmes et plans d'action interinstitutions, de s'assurer qu'ils soient axés sur les résultats, d'en améliorer le suivi et de renforcer la redevabilité. Elle a encouragé l'UNICEF à continuer de promouvoir les évaluations conjointes interorganisations et d'y participer, comme prévu dans le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025, et à communiquer les conclusions de ces évaluations à l'ensemble du système des Nations Unies, notamment au Conseil d'administration. Le Directeur chargé des questions de santé (Groupe des programmes) a souligné qu'aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que la société civile, les gouvernements et les autres organisations multilatérales, devraient continuer à jouer un rôle clé dans la programmation et la coordination conjointes pour s'assurer que les pays poursuivaient leurs objectifs en vue d'atteindre les cibles relatives à la santé. Aucune entité ne pouvait à elle seule garantir la réalisation d'un des objectifs de développement durable, étant donné que les objectifs étaient étroitement liés entre eux.

64. Le Conseiller spécial du Directeur général de l'OMS a félicité la Directrice générale et lui a souhaité la bienvenue au nom de l'Organisation. Il a fait observer que le point de l'ordre du jour avait bien été pris en compte dans la déclaration liminaire de la Directrice générale, qui avait évoqué la nécessité de promouvoir la coordination et la coopération au sein du système multilatéral pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Il a souligné qu'une structure de collaboration avait été mise en place et que le Plan d'action mondial constituait un moyen de comprendre, d'analyser et d'améliorer la collaboration au niveau multilatéral, le but étant d'aider conjointement et plus efficacement les pays à accélérer la réalisation des objectifs. Il a indiqué qu'il importait d'optimiser et de gérer les mesures incitatives visant à favoriser la collaboration entre les organismes multilatéraux, telles que les programmes conjoints de financement et de suivi.

65. Un représentant du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a salué les efforts qui avaient été faits pour élaborer le nouveau Plan stratégique, malgré les conditions difficiles engendrées par la pandémie de COVID-19, et s'est félicité des initiatives mentionnées, qui s'inscrivaient dans les cinq domaines d'intervention, eux-mêmes fondés sur les objectifs de développement durable.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/4 (voir annexe).

## **E. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025**

67. Le Directeur de l'évaluation a présenté le document ([E/ICEF/2022/3](#)), qui avait été établi conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF et aux décisions applicables du Conseil d'administration.

68. Un groupe de délégations a salué le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 et déclaré qu'il s'agissait là d'un outil important pour l'apprentissage institutionnel, l'application du principe de responsabilité à l'échelle de l'organisation et le développement de celle-ci. Le groupe s'est félicité de l'augmentation du nombre d'évaluations liées aux interventions humanitaires ainsi que de la prise en compte des

questions de genre et de la perspective humanitaire dans toutes les évaluations. En réponse à ce groupe de délégations et à deux autres délégations qui s'interrogeaient au sujet des résultats concrets sur le terrain, le Directeur de l'évaluation a déclaré qu'on tiendrait compte de ces questions aux niveaux national et régional ainsi qu'à l'échelle mondiale, dans le cadre de l'examen de situations qui n'étaient pas actuellement des situations d'urgence et moyennant une préparation adéquate. En ce qui concernait les questions de genre, il a déclaré qu'il était nécessaire d'examiner dans quelle mesure celles-ci étaient véritablement prises en compte dans les programmes de l'UNICEF, au-delà de la simple ventilation des données par genre.

69. Le groupe de délégations a salué les efforts faits par l'UNICEF pour mettre en place différents mécanismes de financement, tels que le fonds catalyseur d'impact, ou continuer de tirer parti des mécanismes existants, tels que le Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation, afin de faciliter les nombreuses activités mentionnées dans le plan de travail. Il s'est toutefois inquiété du fait que les ressources nécessaires au fonctionnement de ces instruments n'étaient pas prévues dans le budget proposé. Il était également préoccupé par le fait que les dépenses d'évaluation restaient inférieures à l'objectif consistant à allouer à l'évaluation 1 % des dépenses afférentes aux programmes. Le Directeur de l'évaluation a précisé que le budget présenté dans le plan était indicatif. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a ajouté que l'UNICEF s'était engagé à tenir cet objectif et que des discussions se tenaient en interne pour déterminer la meilleure façon de l'atteindre. On espérait également que davantage d'investissements seraient réalisés à l'avenir dans les activités d'évaluation menées au niveau interinstitutionnel.

70. Une délégation a salué le fait que l'UNICEF continuait de participer au développement de la fonction d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies et de développer des partenariats d'évaluation avec des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Elle espérait que l'organisation parviendrait à mobiliser les fonds nécessaires à la mise en place d'un programme aussi ambitieux, sachant qu'une grande partie des évaluations prévues devait être financée par d'autres ressources. Une autre délégation a souligné qu'il importait de veiller à ce que les questions relatives à l'intégration des enjeux transversaux soient prises en compte dans tous les sujets d'évaluation. Elle a engagé l'UNICEF à examiner comment le plan pourrait mieux rendre compte de la manière dont le Fonds intégrait les questions relatives à l'égalité des genres, aux droits humains, aux changements climatiques et d'autres questions pertinentes dans l'ensemble de ses programmes.

71. Une délégation s'est félicitée de l'accent mis sur le soutien au développement des capacités d'évaluation nationales et salué la capacité de l'UNICEF de mener des évaluations au niveau décentralisé. Une autre a demandé comment le Bureau d'évaluation comptait initialement renforcer les capacités des pays. Le Directeur de l'évaluation a répondu que, comme indiqué dans le plan relatif aux évaluations mondiales, il importait que l'UNICEF associe ses efforts à ceux de ses homologues dans d'autres entités afin de renforcer la capacité des pays de produire et d'analyser des données probantes sur les activités qu'ils menaient pour réaliser les objectifs de développement durable.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/5 (voir annexe).

**F. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'experts lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail**

73. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport (E/ICEF/2022/6), puis le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance et la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle en ont présenté un aperçu.

74. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses travaux dans ces domaines. Au cours des déclarations générales, une délégation a exhorté l'UNICEF à tenir compte, dans ses politiques et programmes, des difficultés et besoins propres aux enfants nés de violences sexuelles en période de conflits. Une autre délégation a souligné qu'il importait d'enquêter rapidement sur toutes les allégations d'inconduite sexuelle, d'imposer des sanctions et de prendre en charge les victimes.

75. Un groupe de délégations a remercié l'UNICEF du rôle moteur que celui-ci jouait et défini quatre domaines qu'il considérait comme étant au cœur des efforts déployés par chaque entité. Sur le plan de la direction, le groupe s'est félicité de l'inclusion de nouveaux indicateurs dans le Plan stratégique et a applaudi l'initiative PulseCheck. Le groupe a prié le siège de communiquer au Conseil d'administration ses plans d'action relatifs à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et demandé comment l'UNICEF veillait à ce que l'ensemble des bureaux de pays accorde toute l'attention voulue à ce problème. Le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance a expliqué que l'organisation s'en assurait au moyen des informations que les pays faisaient remonter concernant les indicateurs de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, des plans d'action des équipes de pays des Nations Unies et des mécanismes de gestion de la performance.

76. Le groupe a souligné qu'il importait d'allouer des ressources suffisantes et demandé si l'UNICEF mesurait la performance de sa direction en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'aune d'indicateurs analogues à ceux utilisés par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il a encouragé la poursuite des efforts visant à s'assurer que le personnel et les dirigeants comprennent les responsabilités qui leur incombent et à garantir la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination. Il souhaitait obtenir plus de précisions sur la manière dont les coordonnateurs chargés de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle nationale collaboraient avec l'ensemble du système des Nations Unies. Il a constaté avec satisfaction que la quasi-totalité des partenaires de réalisation de la société civile avaient été évalués et demandé quels obstacles avaient été rencontrés et dans quelle mesure l'UNICEF partageait ses connaissances et ses données d'expérience avec d'autres organismes. Il a souligné qu'il importait de signaler rapidement toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et qu'il était nécessaire de mener sans délai des enquêtes approfondies centrées sur les personnes rescapées et les victimes et d'en communiquer les résultats aux États Membres. Le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance a précisé qu'une définition d'emploi commune du Comité permanent interorganisations était généralement utilisée pour les coordonnateurs, et que ceux-ci collaboraient avec les équipes des Nations Unies, les réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et

les hauts responsables des pays. L'UNICEF avait eu beaucoup de mal à accroître le nombre de partenaires de réalisation, mais il existait un dispositif et un outil communs pour l'évaluation des risques, disponible sur le portail des partenaires de l'ONU.

77. Une délégation s'est félicitée du travail accompli pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et salué le rôle moteur joué par l'UNICEF au sein du Comité permanent interorganisations. Elle a invité l'organisation à remédier aux déséquilibres en matière de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel. Elle attendait avec intérêt d'en apprendre plus sur les plans destinés à accroître le nombre de femmes parmi le personnel et souhaitait voir l'UNICEF poursuivre ses efforts et s'engager à long terme pour créer des lieux de travail plus accueillants et renforcer les mécanismes d'établissement des responsabilités. Elle a recommandé au Fonds de veiller à ce que ses bureaux de pays et partenaires de réalisation soient formés et disposent des capacités nécessaires pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

78. Une autre délégation a demandé ce qui était fait pour faciliter la communication d'informations et comment l'UNICEF comptait accélérer le travail de prévention, renforcer les activités visant à réduire l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le contexte humanitaire et lutter contre les risques accrus du fait de la pandémie de COVID-19.

79. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF continuait de faire de la parité des genres l'une de ses premières priorités, notamment en adoptant des politiques favorables à la famille et des modes de fonctionnement plus souples, tout en maintenant une forte présence dans les pays pour obtenir des résultats en faveur des enfants. Si l'on voulait institutionnaliser la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, il était nécessaire d'adopter une approche intégrée en matière de programmes qui tienne compte notamment des questions relatives à la violence fondée sur le genre, à l'éducation et aux moyens de subsistance. Pareille approche supposait un rapprochement des entités avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales ainsi que des ressources et un engagement à long terme. L'UNICEF avait beaucoup investi dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment en renforçant ses capacités, mais il fallait que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement travaillent de concert et que l'organisation mobilise des ressources de base supplémentaires pour renforcer l'effort de prévention.

80. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/6 (voir annexe).

## **G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration**

81. La Directrice de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes au nom de celui-ci. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le rapport financier et les états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et sur la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/76/5/Add.3](#)). Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport financier et les états financiers audités ainsi que la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes ([E/ICEF/2022/AB/L.2](#)).

82. Plusieurs délégations ont salué l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes. Une délégation s'est félicitée de la première déclaration



faite par l'administration de l'UNICEF au sujet du contrôle interne pour toutes les opérations de 2020. Saluant les mesures adoptées par le Fonds pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations, la délégation a noté que des améliorations supplémentaires pouvaient être apportées dans des domaines tels que la gestion des programmes, les ressources humaines, la gestion du budget et la gestion des partenaires de réalisation.

83. Trois délégations ont dit que l'UNICEF devrait prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier celles que le Comité avait formulées les années précédentes et qui étaient encore en suspens. Une délégation a fait observer que le Fonds avait déjà appliqué 72 recommandations qui étaient en suspens depuis le début de l'exercice 2020.

84. Une délégation s'est félicitée de la recommandation selon laquelle l'UNICEF devrait mettre au point des procédures réglementaires pour les transferts en espèces faits directement aux bénéficiaires, l'idée étant de disposer d'instructions claires permettant d'assurer l'exactitude de l'information financière relative aux programmes de transferts en espèces. Une autre délégation a demandé si l'organisation avait établi ces procédures. Le Contrôleur a indiqué que le Fonds avait mené à bien la procédure annuelle de prévision pour les produits stratégiques et qu'il passait actuellement en revue cette procédure. Des mécanismes solides avaient été mis en place pour garantir la distribution ininterrompue des fournitures destinées aux programmes dans les pays et pour faire face à toute variation imprévue qui pourrait survenir. Le Contrôleur a également confirmé qu'une procédure réglementaire pour les transferts en espèces avait été mise en place l'année d'avant.

85. Deux délégations se sont interrogées sur le nombre de recommandations du Comité des commissaires aux comptes, qui était de 22 en 2020, contre 55 en 2019. Le Directeur de l'audit externe a expliqué que le nombre de recommandations variait en fonction de la manière dont les observations et les commentaires étaient classés et qu'il pourrait augmenter dans les années à venir, à mesure que les commissaires aux comptes mettraient en place des contrôles plus spécifiques. Le Contrôleur a ajouté que le nombre de recommandations était généralement compris entre 20 et 30 et qu'une recommandation pouvait parfois comporter plusieurs sous-sections. Or, il suffisait qu'une seule sous-section ne soit pas encore appliquée pour que l'ensemble de la recommandation soit considéré comme étant en suspens. Cette approche empêchait l'UNICEF de montrer qu'il avait fait des progrès dans la mise en œuvre de la recommandation tant que celle-ci n'était pas appliquée dans son intégralité. Il avait été convenu avec les précédents commissaires aux comptes de séparer les sous-sections d'une même recommandation en recommandations distinctes afin de pouvoir montrer les progrès réalisés pour chacune d'entre elles, mais, pour l'exercice 2020, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé des recommandations générales qui n'avaient pas été décomposées en recommandations individuelles. L'UNICEF s'efforçait de mettre en œuvre d'autres recommandations dont l'application serait examinée lors de l'audit final en avril.

86. Deux délégations ont noté que la formation de sensibilisation à la fraude reposait sur une approche collaborative et préventive. Une délégation a dit qu'elle appuyait le fait que l'UNICEF se soit engagé à prendre des mesures à l'égard des partenaires de réalisation impliqués dans des activités frauduleuses, notamment en recouvrant le montant des pertes et en interdisant aux partenaires concernés de travailler avec le Fonds et d'autres entités des Nations Unies à l'avenir. En réponse à une délégation qui demandait des informations supplémentaires sur les mesures prises par l'organisation, le Contrôleur a souligné que celle-ci organisait des formations

conjointes et collaborait avec le système des Nations Unies en utilisant le portail des partenaires de l'ONU pour accroître l'intégrité de ces derniers.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/7 (voir annexe).

## **H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2022**

88. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats par intérim a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport sur le programme de travail et le projet de budget (E/ICEF/2022/AB/L.1), document qui était accompagné deux notes d'information intitulées « Mise à jour de l'approche stratégique des financements alternatifs/innovants » (UNICEF/2022/EB/5) et « Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé » (UNICEF/2022/EB/6).

89. Un groupe de délégations s'est félicité du fait que le plan de travail mette en avant la nécessité de tirer parti des ressources non financières des entreprises et d'influencer les pratiques de fonctionnement conformément au programme en faveur des droits de l'enfant. Le groupe a demandé plus d'informations sur les résultats attendus de la collaboration que l'UNICEF entretenait avec le secteur privé pour influencer ses pratiques de fonctionnement, ainsi que sur le rôle des bureaux de pays et des comités nationaux. Il a accueilli avec intérêt les informations concernant le renforcement des capacités de collecte de fonds des bureaux de pays, les produits et les investissements prévus, ainsi que les précisions qui avaient été données sur les effets attendus à long terme de ces investissements, en particulier sur les produits au titre des ressources ordinaires. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que l'UNICEF collaborait avec le secteur privé afin d'adapter les pratiques de fonctionnement et les chaînes d'approvisionnement de manière qu'elles répondent aux besoins des enfants. L'instrument de la Banque mondiale avait permis au Fonds d'investir 50 millions de dollars sur les marchés émergents, l'objectif étant que les bureaux de pays puissent accélérer leurs activités de collecte de fonds dans le secteur privé dans l'optique de percevoir des ressources ordinaires. Une plateforme numérique fondée sur Salesforce était en cours de déploiement dans plusieurs bureaux de pays, plateforme qui devrait permettre de protéger les données des donateurs individuels.

90. Le groupe de délégations attendait avec intérêt de prendre connaissance, au cours de la session annuelle, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées pendant la première année de mise en œuvre de l'instrument de la Banque mondiale, ainsi que des délais dans lesquels on prévoyait de mener une évaluation et de présenter les résultats de cette évaluation au Conseil d'administration. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a indiqué qu'en six mois, les montants visés avaient été atteints, ce qui signifiait que l'investissement réalisé avait permis d'atteindre l'objectif attendu, et précisé que l'UNICEF avait payé les intérêts.

91. Le groupe de délégations a déclaré que les comités nationaux devaient aider à définir l'approche de l'UNICEF en matière de financement alternatif/innovant et demandé des informations sur les stratégies d'atténuation des risques, sur les compétences et les capacités actuelles du Fonds ainsi que sur le rôle du nouveau centre de financement innovant créé au sein du Bureau de l'innovation. Le Contrôleur a précisé que les dispositifs de financement alternatif/innovant comprenaient plusieurs mécanismes considérés comme non traditionnels, mais que la plupart de ces dispositifs n'étaient pas des instruments de créance. L'organisation sollicitait

actuellement l'approbation de l'Assemblée générale uniquement dans le cas des dispositifs de financement alternatif/innovant qui entraînaient une dette. Sans cette approbation, elle ne pourrait pas tirer parti des possibilités d'emprunt à des conditions concessionnelles, même si le taux d'intérêt était minimal ou nul. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que les comités nationaux jouaient un rôle essentiel dans les stratégies relatives au financement alternatif/innovant et que l'UNICEF travaillait dans ce domaine avec les organismes apparentés des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre d'une initiative phare de financement innovant, et avec des fonds communs comme celui pour les objectifs de développement durable. Le Directeur du Bureau de l'innovation a déclaré que le centre de financement innovant aiderait l'organisation à comprendre comment elle pouvait inciter les marchés financiers à financer davantage les mesures en faveur des enfants, à créer des cadres d'évaluation comparative des retombées sociales des investissements à impact social sur les enfants et, dans l'idéal, à collaborer avec un fonds à impact social pour mettre en place de nouvelles initiatives comme, par exemple, son premier fonds de capital-investissement mondial. Le centre travaillerait sur une gamme de produits de financement alternatif et s'emploierait à nouer des liens avec de nouvelles communautés et celles qui n'avaient pas encore été tout à fait touchées pour en faire des championnes de la cause des enfants.

92. Le groupe de délégations a vivement encouragé l'UNICEF à mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de financement alternatif/innovant avec les organismes apparentés des Nations Unies et à améliorer la coordination entre les différents instruments. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargée de la question du financement des objectifs de développement durable, équipe à laquelle l'UNICEF apportait sa contribution, avait été créée pour diffuser les bonnes pratiques concernant les activités de financement innovantes. Le groupe attendait avec intérêt d'en savoir plus sur la vision et la stratégie générales du Fonds en matière de financement innovant pour les enfants ainsi que sur sa stratégie d'investissement, et accueillait avec satisfaction les informations relatives au calendrier de leur présentation au Conseil d'administration.

93. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que, depuis 2016, ces comités nationaux constituaient une source importante de ressources ordinaires pour le Fonds. Parmi les 20 premiers donateurs de ressources ordinaires, 10 d'entre eux étaient des comités nationaux. Les comités devraient battre des records en 2021, générant plus de 1,7 milliard de dollars sur les 2,1 milliards de produits nets totaux provenant du secteur privé. Au-delà de leurs contributions financières, ils avaient également pour rôle de mettre au point des stratégies et des innovations axées sur le public cible. La Présidente a encouragé le personnel à interagir davantage et à échanger des informations en continu afin d'améliorer la conduite des activités au niveau mondial. Elle a proposé qu'une session spéciale sur les travaux des comités soit organisée dans le cadre de la prochaine session en présentiel du Conseil d'administration.

94. Une délégation a engagé l'UNICEF à accroître les produits provenant du secteur privé en 2022 et l'a exhorté à poursuivre ses efforts pour encourager les contributions aux ressources ordinaires. Constatant que les produits en 2021 étaient supérieurs au montant inscrit au budget, elle s'est félicitée du fait que le budget et les prévisions aient été établis avec prudence. Elle a invité l'UNICEF à coordonner les efforts visant à renforcer les partenariats entre le secteur privé et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que les plateformes de mobilisation du secteur privé, et à moduler sa proposition de valeur afin d'élargir sa base de donateurs issus du secteur privé. Elle a salué le lancement réussi de l'instrument financier de la Banque mondiale et dit

attendre avec intérêt de recevoir des informations sur les résultats à la fin de 2023. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a souligné que les fonds étaient de plus en plus souvent réservés à des fins spécifiques, ce qui était une conséquence naturelle des situations de crise. Il demeurait essentiel que l'UNICEF investisse dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé et les activités en direction des particuliers afin de maintenir un bon équilibre entre contributions préaffectées et non préaffectées (ressources de base). S'agissant de l'établissement du budget et des prévisions, les équipes de l'UNICEF avaient maintenu des objectifs ambitieux mais avaient fondé leurs plans sur des prévisions réalistes.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/8 (voir annexe).

## **I. Rapport sur la visite du Conseil d'administration de l'UNICEF**

96. Le rapport sur la visite du Conseil d'administration de l'UNICEF auprès de la Division de l'approvisionnement de l'UNICEF à Copenhague, du 9 au 11 novembre 2021 (UNICEF/2022/EB/4), a été présenté par le Représentant permanent adjoint de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Avant l'exposé, le Président a présenté une vidéo sur la visite.

97. La Représentante permanente adjointe du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États – Danemark) du Bureau a déclaré que son pays était honoré d'avoir accueilli le Conseil d'administration à Copenhague et s'était réjoui de la mise en place d'un programme de grande envergure malgré la pandémie de COVID-19. Elle a adressé à la Directrice générale une invitation permanente à se rendre à Copenhague et à la Division de l'approvisionnement.

98. Une délégation a souligné l'intérêt des visites effectuées par les membres du Conseil d'administration et dit souscrire aux observations et conclusions du rapport. Elle a remercié la Division de l'approvisionnement d'avoir contribué à la lutte contre la pandémie et distribué environ 1 milliard de vaccins dans plus de 140 pays. Elle a également salué l'appui que la Division fournissait à l'échelle locale, l'aide qu'elle continuait d'apporter par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, ainsi que la poursuite des travaux qu'elle menait avec les bureaux de pays de l'UNICEF et les gouvernements pour s'assurer que la vaccination systématique des enfants, qui pouvait sauver des vies, demeurait une priorité.

99. La délégation a félicité la Division de l'approvisionnement d'avoir continué de soutenir les chaînes d'approvisionnement en aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, et notamment d'avoir renforcé les capacités locales de gestion des chaînes d'approvisionnement. Elle a encouragé l'UNICEF à poursuivre avec diligence son action dans les domaines de la sécurité alimentaire et à veiller à la stabilité financière des producteurs d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi. Elle lui a vivement recommandé de mettre en place des procédures de contrôle interne suffisantes et appropriées avant d'octroyer des contrats. En outre, elle s'est félicitée du fait que la Division continuait de faire des efforts pour utiliser des matériaux et des emballages durables et de tirer profit des innovations technologiques pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les déchets.

100. La Directrice de la Division de l'approvisionnement a remercié les membres du Conseil d'administration de leur participation et de l'intérêt dont ils avaient fait montre au cours de leur visite, ainsi que de leurs commentaires. En réponse aux observations concernant les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, elle a souligné

que la qualité était l'une des caractéristiques les plus importantes de ces aliments. Elle a rappelé qu'il importait effectivement de faire preuve de précaution lors de l'établissement des contrats afin de garantir la qualité des produits proposés, notamment pour ce qui était des matières premières utilisées dans la production. Le Directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation a remercié le Gouvernement danois pour son aide ainsi que le personnel et les responsables de la Division de l'approvisionnement à Copenhague pour les efforts qu'ils avaient déployés pendant la visite.

101. Le Président a mis l'accent sur le fait que l'UNICEF avait une tâche importante à accomplir cette année, compte tenu de l'objectif de parvenir à une couverture vaccinale mondiale de 70 %.

## **J. Questions diverses**

### **Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2022**

102. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

## **K. Adoption des projets de décision**

103. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2022/1 à 2022/8 (voir annexe).

104. Un groupe de délégations a dit qu'il se réjouissait que le Conseil d'administration ait pris la décision de créer le poste important de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF. Ce groupe était toutefois déçu que le Conseil n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus lors de la consultation informelle sur les projets de décision et que la décision ait été adoptée selon la procédure tacite. Il s'agissait là d'un fait rare dans l'histoire du Conseil d'administration, et le groupe craignait que cette situation ne crée un nouveau précédent. Rappelant que la structure de coordination était une excellente illustration de la manière dont les organismes des Nations Unies pouvaient œuvrer de concert, le groupe de délégations s'est dit préoccupé par le fait que le débat suscité par cette décision fasse douter l'UNICEF et le reste du système des Nations Unies de l'appui des États Membres à ce type de structure.

105. Le groupe de délégations a déclaré qu'en tant que membre de la famille de l'UNICEF, le Conseil d'administration regroupait des opinions, des cultures et des origines très diverses et qu'à l'instar d'une famille, il surmontait généralement ces différences pour s'acquitter de ses responsabilités envers l'UNICEF, dans l'intérêt des enfants et des adolescents du monde entier. Le groupe a remercié toutes les délégations d'avoir fait preuve de souplesse, ce qui, selon lui, permettrait à l'UNICEF de faire ce qu'il savait faire, à savoir venir en aide à tous les enfants dans le besoin.

106. Une délégation a remercié toutes les autres délégations pour le débat constructif et l'échange de vues qui avaient eu lieu lors des consultations informelles sur les projets de décision dont le Conseil d'administration était saisi. Elle a remercié également le coordonnateur des projets de décision et le Président pour les efforts qu'ils avaient déployés afin d'aplanir les divergences relatives aux points de l'ordre du jour qui avaient été examinés. Elle a exprimé son appui sans équivoque à la création, au sein de l'UNICEF, d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) de diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19, qui, selon elle, permettrait d'accorder toute l'attention voulue à la distribution des vaccins contre la COVID-19 et de faire progresser la vaccination.

Si les divergences d'opinions entre les membres du Conseil d'administration étaient saines et souhaitables, la délégation a regretté que la création du poste ait fait l'objet d'un désaccord.

## **L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration**

107. La Directrice générale a remercié le Président, le Bureau et le Conseil d'administration de leur appui à l'UNICEF et de l'accueil chaleureux qu'ils lui avaient réservé à l'occasion de sa première participation à une session du Conseil. Elle a déclaré que leur participation active était indispensable à l'action que menait l'organisation pour lutter contre les nombreux problèmes auxquels faisaient face les enfants du monde entier. Elle a également indiqué qu'elle se réjouissait à l'idée de travailler avec le Conseil d'administration et les partenaires de l'UNICEF pour mettre en œuvre le nouveau Plan stratégique, rendre compte des progrès réalisés et suivre les résultats obtenus.

108. La Directrice générale a estimé que, si l'UNICEF était en très bonne position pour remplir sa mission, il devrait utiliser tous les outils et atouts à sa disposition pour aider les millions d'enfants qui étaient en danger. Au cours de la session, les participants avaient pris plusieurs mesures importantes qui aideraient les enfants à se remettre des conséquences de la pandémie de COVID-19 et des nombreuses autres crises qui les touchaient.

109. La Directrice générale s'est félicitée de l'approbation par le Conseil d'administration des 14 nouveaux programmes de pays et programmes multipays, qui avaient été élaborés en étroite collaboration avec les pays en vue d'obtenir des résultats concrets pour les enfants dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement. Elle a pris note du rôle essentiel que l'UNICEF continuait à jouer dans la riposte à la pandémie de COVID-19 et déclaré que l'organisation continuerait de veiller à ce que les enfants soient au cœur des interventions et plans de relèvement mondiaux, nationaux et locaux.

110. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé la création d'un poste de coordonnateur(trice) mondial(e) principal(e) de la préparation des pays et de la distribution de vaccins contre la COVID-19. Elle a indiqué que le ou la titulaire de ce poste assurerait une coordination interorganisations qui était indispensable si l'on voulait que les vaccins soient effectivement administrés, en particulier pour les populations et pays qui avaient été laissés de côté dans la riposte mondiale à la pandémie.

111. La Directrice générale a remercié le Président, le Conseil d'administration et le Bureau de leur appui au cours de la session et de l'aide qu'ils lui apporteraient dans les semaines à venir, en précisant qu'ensemble, ils bâtiraient un monde plus sain et plus prometteur pour les enfants après la pandémie.

112. Le Président a remercié la Directrice générale de son message et de sa participation tout au long de la première session ordinaire. Il lui a fait savoir qu'elle pouvait compter, dans l'exercice de ses fonctions, sur la pleine et entière coopération du Conseil d'administration et du Bureau ainsi que sur son appui personnel. Faisant le point sur les résultats obtenus au cours de la session, il a déclaré qu'un nouveau chapitre s'ouvrirait dans l'histoire de l'UNICEF et qu'il coïncidait avec l'arrivée de la nouvelle Directrice générale.

113. Au cours de la session, le Conseil d'administration avait adopté 14 descriptifs de programme de pays et de programme multipays, qui étaient liés au plan de développement national de chaque pays et alignés sur les domaines dans lesquels le

système des Nations Unies, et l'UNICEF en particulier, menait des activités. Ces descriptifs de programme avaient été adoptés conformément aux principes du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, qui traduisait l'engagement de créer un nouvel environnement mondial pour les enfants.

114. Le Président a souligné que la question de la protection sociale était particulièrement importante dans les descriptifs de programme de l'UNICEF, comme en témoignaient, par exemple, les programmes de transfert de fonds. Le monde connaissait bien les travaux que l'UNICEF menait dans le domaine de la protection sociale, et le Conseil d'administration estimait lui aussi qu'il importait de parvenir à un monde où aucun enfant ne vivrait dans la pauvreté. Il a rappelé que la création du poste de Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) de diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19 avait également été approuvée au cours de la session.

115. Le Président a adressé ses remerciements aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'à ses collègues du Bureau, aux facilitateurs des projets de décision et au personnel du secrétariat de l'UNICEF. Il a également remercié le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration de son appui tout au long de l'année.

116. Le Président a dit espérer que la session annuelle de juin se tiendrait en présentiel. Dans le même temps, il espérait qu'on pourrait y assister en ligne, car la possibilité de participer à distance présentait également de nombreux avantages.

## Annexe

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2022

2022/1

#### Descriptifs de programme de pays

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Belize, la région des Caraïbes orientales, El Salvador, la Grèce, la Guinée-Bissau, le Guyana et le Suriname, le Honduras, la Jamaïque, la Malaisie, les Maldives, le Mozambique, le Pérou, la Thaïlande et le Viet Nam ([E/ICEF/2022/P/L.1–E/ICEF/2022/P/L.14](#)), ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 16 novembre au 6 décembre 2021 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Belize, la région des Caraïbes orientales, El Salvador, la Grèce, la Guinée-Bissau, le Guyana et le Suriname, le Honduras, la Jamaïque, la Malaisie, les Maldives, le Mozambique, le Pérou, la Thaïlande et le Viet Nam ([E/ICEF/2022/P/L.1–E/ICEF/2022/P/L.14](#)).

*Première session ordinaire  
10 février 2022*

2022/2

#### Prorogation de programmes de pays en cours

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des premières prorogations de deux mois des programmes de pays pour l'État plurinational de Bolivie, le Costa Rica et la République dominicaine ainsi que de la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Maroc, faisant suite à une prorogation antérieure de deux mois, qui ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote [E/ICEF/2022/P/L.15](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de onze mois du programme de pays pour l'Afghanistan, faisant suite à des prorogations de deux ans et de trois mois, respectivement ; la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Algérie, faisant suite à des prorogations d'un an et de deux mois, respectivement ; la prorogation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, faisant suite à deux prorogations d'un an et à des prorogations de neuf mois, trois mois, deux mois, quatre mois et huit mois, respectivement ; les prorogations sont présentées dans le tableau 2 du document publié sous la cote [E/ICEF/2022/P/L.15](#).

*Première session ordinaire  
11 février 2022*



2022/3

**Création d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF pour diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du contexte dans lequel s'inscrit l'administration des vaccins contre la COVID-19 et des différents obstacles qui entravent cette entreprise dans les pays ;

2. *Constate* qu'il faut renforcer la coopération et la coordination aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national afin de pouvoir garantir à toutes et tous un accès complet, rapide et équitable aux vaccins contre la COVID-19 sans pour autant puiser dans les ressources mises au service d'autres priorités sanitaires et humanitaires, notamment les programmes de vaccination systématique ;

3. *Salue* le rôle que l'UNICEF a joué et peut continuer de jouer en facilitant l'achat, le transport, le stockage, la distribution et l'administration de vaccins contre la COVID-19 ;

4. *Se félicite* des efforts déployés par l'UNICEF et ses partenaires pour mettre en place la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19 et observe qu'il est essentiel de coordonner les travaux de celle-ci au plus haut niveau mondial possible pour en assurer la réussite ;

5. *Approuve* la création, pour une durée de deux ans, d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) dont le ou la titulaire fera rapport à la Directrice exécutive de l'UNICEF et assumera les fonctions de Coordonnateur ou Coordonnatrice mondial(e) principal(e) de la préparation des pays et de la distribution de vaccins contre la COVID-19, en collaboration avec d'autres partenaires concernés, notamment l'Organisation mondiale de la Santé et Gavi, l'Alliance du Vaccin ;

6. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter, entre autres informations, à sa session annuelle de 2022, à sa deuxième session ordinaire de 2022 et à sa première session ordinaire de 2023, un point sur les progrès accomplis par l'intermédiaire de la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF ».

*Première session ordinaire  
11 février 2022*

2022/4

**Étude conjointe de l'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, et réponse de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

*Prend note* de l'étude d'évaluabilité conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, de son résumé ([E/ICEF/2022/4](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2022/5](#)).

*Première session ordinaire  
11 février 2022*

**2022/5**

**Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction et approuve* le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 ([E/ICEF/2022/3](#)) ;

2. *Rappelle* sa décision 2018/2 et demande à l'UNICEF de continuer de mettre à profit les enseignements tirés des examens précédents, des rapports d'évaluation et des réponses de l'administration pour garantir l'efficacité des évaluations prévues ;

3. *Se félicite* que le nouveau plan s'appuie sur les enseignements tirés du plan pour 2018-2021 et demande à l'UNICEF de faire le point sur l'exécution du plan pour 2022-2025, y compris les enseignements tirés, à la deuxième session ordinaire de 2025 ;

4. *Encourage* l'UNICEF à recourir plus souvent à des évaluations d'impact rigoureuses au cours de la période allant jusqu'à 2025, en particulier dans les domaines thématiques dans lesquels de nouvelles approches se prêtent à une transposition à plus grande échelle et lorsque les données sur l'impact des approches font défaut ;

5. *Réaffirme* l'importance de l'évaluation en tant qu'outil essentiel d'apprentissage et d'application du principe de responsabilité et demande à l'UNICEF de mobiliser des ressources adéquates pour la mise en œuvre du plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 ;

6. *Rappelle* l'objectif consistant à allouer 1 % des dépenses afférentes aux programmes à l'évaluation et demande à l'UNICEF d'accélérer ses efforts pour atteindre cet objectif ;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer d'étendre l'importance accordée à la collaboration interinstitutions dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2022-2025 ([E/ICEF/2021/25](#)) à toutes les évaluations de programmes et de projets pour lesquelles il existe des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies.

*Première session ordinaire  
11 février 2022*

**2022/6**

**Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec intérêt* les informations fournies par l'UNICEF sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures que le Fonds a prises aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail ([E/ICEF/2022/6](#)), ainsi que sur l'application des recommandations formulées par l'Équipe spéciale

chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination, et se félicite de l'intensification de la coopération interinstitutions ;

2. *Note avec satisfaction* que l'application des recommandations formulées par l'Équipe spéciale chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination constituera une priorité absolue pour l'UNICEF en 2022 et demande à l'administration de créer un mécanisme permettant de suivre et d'évaluer régulièrement les progrès réalisés en ce sens ;

3. *Note* les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts et de se concentrer sur la prévention et la prise de mesures immédiates pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, notamment en veillant à ce que les politiques et les procédures aient un impact véritable et soient assorties de ressources suffisantes, et à ce que les mesures proposées soient mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial ;

4. *Demande* à l'UNICEF de continuer de prendre des mesures pour garantir l'adoption, à l'échelle du système, d'une approche cohérente centrée sur les personnes victimes/rescapées visant à prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de son mandat, et de tenir compte du risque que de tels actes soient commis, lequel a augmenté durant la période d'application des mesures de riposte et de relèvement liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

5. *Prend acte* des progrès accomplis et de la nécessité de poursuivre les efforts et de se concentrer sur la prévention et la prise de mesures immédiates pour combattre les comportements proscrits, et demande également à l'UNICEF de continuer de s'employer à mettre en place une culture organisationnelle davantage fondée sur les valeurs et d'amplifier l'action qu'il mène en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion ;

6. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa session annuelle de 2023, des informations à jour sur la manière dont le Fonds prévient et combat l'exploitation et les atteintes sexuelles dans ses politiques, procédures et opérations au niveau du siège, au niveau régional et au niveau des pays, y compris une analyse des données disponibles et de l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives menées à l'échelle du système, notamment s'agissant du Protocole relatif aux partenaires opérationnels et de l'utilisation du dispositif d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation ainsi que de ClearCheck ;

7. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter, à sa session annuelle de 2023, des informations actualisées sur la manière dont le Fonds améliore sa culture organisationnelle et sur les mesures qu'il prend pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, notamment le racisme et la discrimination raciale et le harcèlement sexuel, dans ses politiques, procédures et programmes au niveau du siège, au niveau régional et au niveau des pays ;

8. *Prie en outre* l'UNICEF de continuer de suivre une stratégie à long terme pour ce qui est de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, conformément au Plan stratégique ;

9. *Exhorte* l'UNICEF à veiller à ce que les responsables des bureaux de pays soient conscients des responsabilités qui leur incombent en matière de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, à ce que chaque bureau de pays compte des membres du personnel ayant des attributions dans ce domaine et prenant part aux mécanismes de coordination interinstitutions, selon qu'il convient, et à ce que tous les membres du personnel bénéficient à cet égard de la formation dont

ils ont besoin pour assumer leurs fonctions et reçoivent régulièrement la formation obligatoire voulue pour accompagner le changement de culture organisationnelle ;

10. *Prie* l'UNICEF de mesurer les effets de l'action menée en matière de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au niveau des pays, de recenser et de mettre en commun les meilleures pratiques et de trouver des solutions pour éliminer les points d'achoppement repérés au niveau collectif, et lui enjoint de s'employer à combler l'écart considérable qui existe entre les stratégies globales mises en place pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et leurs résultats concrets sur le terrain ;

11. *Prie également* l'UNICEF de mener dès que nécessaire des enquêtes approfondies et centrées sur les personnes victimes/rescapées, d'en présenter dans les meilleurs délais les résultats aux États Membres et de s'assurer que des ressources suffisantes sont consacrées aux enquêtes sur l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

12. *Salue* le fait que l'UNICEF présente chaque année au Secrétaire général des plans d'action portant sur la manière dont le Fonds prévient et combat l'exploitation et les atteintes sexuelles au niveau du siège, au niveau régional et au niveau des pays, et prie l'UNICEF de lui rendre compte chaque année des plans d'action déployés à l'échelle du siège ;

13. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2023, des informations actualisées sur les critères utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, ainsi que sur le degré auquel les indicateurs du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources relatifs à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels auront été mis en conformité avec les indicateurs correspondants de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et avec ceux appliqués par les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, et de veiller à ce que les données obtenues grâce à ces critères et indicateurs et à leur analyse, y compris s'agissant des allégations, soient systématiquement prises en compte dans le cadre de l'élaboration des stratégies, politiques et procédures.

*Première session ordinaire  
11 février 2022*

**2022/7**

**Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion non assortie de réserve pour 2020 formulée par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020 (A/76/5/Add.3) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/AB/L.2) ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration du Fonds fournit en ce sens ;

3. *Encourage* l'UNICEF à continuer de s'accorder avec les autres fonds et programmes des Nations Unies sur une présentation commune pour les réponses de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes et les rapports

sur l'application des recommandations, selon qu'il convient, notamment, lorsque c'est possible, en harmonisant la période sur laquelle portent les informations détaillées qu'ils communiquent et les catégories selon lesquelles sont classées les recommandations, et à collaborer à cette fin avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial, selon qu'il sera utile.

*Première session ordinaire  
11 février 2022*

**2022/8**

**Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2022**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des produits pour 2022, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2022/AB/L.1](#) ;

2. *Approuve* un budget de 158 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85 millions de dollars de mises de fonds et 73 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 60 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne (voir tableau 3) ;

3. *Prend note* de la proposition d'utiliser 20 millions de dollars du Fonds Dynamo renouvelable pour investir davantage dans la collecte de fonds auprès du secteur privé ;

4. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2022/AB/L.1](#) si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2022 ;

5. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

6. *Approuve* un montant de 15,8 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (158 millions de dollars), pour le mois de janvier 2023, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2023.

*Première session ordinaire  
11 février 2022*